

GLOSSAIRE

Pour organiser un congrès avec interprétation, il est utile de connaître les termes suivants, dont la liste a été conçue pour faciliter le travail d'organisation de votre congrès.

Interprétation simultanée : l'interprète, installé devant un micro dans une cabine insonorisée donnant sur la salle, entend dans ses écouteurs le discours d'un orateur s'exprimant dans une langue X et transmet au même moment le message de celui-ci dans une langue Y à l'auditeur qui l'écoute à travers des récepteurs. Pour chacune des langues actives d'une conférence, il doit y avoir deux interprètes par cabine.

Interprétation consécutive : l'interprète, installé à côté des orateurs, écoute, tout en prenant des notes, le discours d'un orateur s'exprimant dans une langue X et, celle-ci terminée, la transmet dans une langue Y, avec tous ses éléments et comme si ce discours était le sien. Cette modalité peut convenir pour des interventions relativement brèves : négociations, discours protocolaires, conférences de presse ou interviews.

Langue active : langue vers laquelle on interprète (le terme peut s'appliquer à une conférence ou à un interprète).

Langue passive : langue à partir de laquelle on interprète (idem).

Combinaison linguistique d'un interprète : ses langues de travail, selon le classement suivant :

Langue A : langue maternelle (ou autre langue que l'interprète maîtrise de façon rigoureusement équivalente).

Langue B : langue active pour l'interprète bien que n'étant pas sa langue maternelle. Souvent, l'interprète possédant une langue B ne travaille vers celle-ci qu'à partir de sa langue A, ou uniquement dans l'une des deux modalités d'interprétation (consécutive ou simultanée).

Langue C : langue étrangère à partir de laquelle on interprète mais vers laquelle on ne travaille pas. Il en faut une connaissance profonde et une compréhension totale.

Cabines de langue maternelle : l'**AIIC** encourage l'interprétation vers la langue maternelle ou équivalente, afin de garantir l'élégance, la précision et l'aisance de l'expression.

Relais : pratique consistant à travailler à partir de l'interprétation d'une autre cabine au lieu de suivre directement le discours original. Il exige que le matériel d'interprétation permette les connexions nécessaires. Pour remplir les attentes des usagers et garantir la qualité, l'**AIIC** recommande d'éviter ce système car il est préférable que l'interprétation se fasse dans toutes les cabines à partir de la langue originale, celle de l'orateur afin d'éviter la perte d'information et les grands décalages entre le discours et son interprétation.

Interprète-conseil : sa tâche principale consiste à composer des équipes d'interprètes. Il conseille l'organisateur sur les aspects techniques et professionnel relatifs à l'interprétation. Il présente un budget adapté aux besoins du client. Il agit en tant qu'intermédiaire entre l'organisateur de la conférence et les interprètes. Il est le tout premier responsable des services d'interprétation face à l'organisateur.

**Ces informations vous sont fournies par les interprètes d'ESPaic
(Région Espagne de l'AIIC)**

Copyright ESPaic, 2001